

**Bordeaux, le 22 janvier 2024**

Le Directeur général par intérim du centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

- VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35, L6132-1 à L6132-7, R.6132-16 ;
- VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU le décret du n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;
- VU l'arrêté ministériel du 17 janvier 2024 portant nomination au cabinet de la ministre du travail, de la santé et des solidarités de Monsieur Yann BUBIEN, en tant que directeur adjoint du cabinet ;
- VU l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine en date du 22 janvier 2024 portant désignation de Monsieur Alexis THOMAS en qualité de directeur général par intérim du CHU de Bordeaux (33) à compter du 12 janvier 2024 ;
- VU la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire, approuvée par le directeur général de l'Agence régionale de santé le 19 octobre 2016 ;
- VU la convention de mise à disposition du centre hospitalier universitaire de Bordeaux de Monsieur Greggory PANCALDI, directeur adjoint au centre hospitalier Sud Gironde ;

**DECIDE****Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Gregory PANCALDI, directeur adjoint au centre hospitalier Sud Gironde, pour signer, en lieu et place du directeur général par intérim du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde, dans le cadre de la fonction achats :

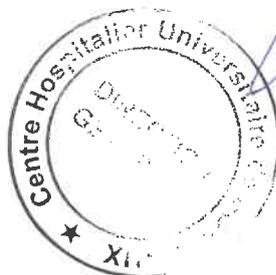
- tout acte relatif à la procédure de passation du « Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre de la stratégie immobilière du CH Sud Gironde – Site de La Réole » prévu dans la fiche d'opération de travaux ci-jointe ;
- ledit marché public et procéder à sa notification ;
- les avenants relatifs au marché public visé dans la fiche d'opération de travaux ci-jointe.

**Article 2**

La présente décision prend effet à compter du 12 janvier 2024.  
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Gironde et sur le site internet du CHU.

Le Directeur général par  
intérim,

  
**Alexis THOMAS**



## FICHE D'OPERATION DE TRAVAUX

En vue d'une délégation de signature par le directeur de l'établissement support pour le délégataire de l'établissement

### Liminaire :

Par la présente fiche d'opération le CH Sud Gironde souhaite obtenir une délégation de signature ponctuelle pour la mise en place du marché suivant :

### **« Marché de conduite d'opération pour la mise en œuvre de la stratégie immobilière du CH Sud Gironde – Site de La Réole »**

Fin 2020, le CH a défini une stratégie immobilière pour la réhabilitation/extension de son site de La Réole.

En plus d'une étude capacitaire, cette stratégie immobilière a permis la définition d'un phasage ainsi que l'élaboration d'une fiche financière de l'opération.

A ce stade les données disponibles permettent de bien définir la mission de l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Ainsi, le marché d'AMO doit permettre :

- A court terme : de confirmer ou d'infirmer les hypothèses du schéma directeur (grâce au recueil des besoins, la réalisation d'un préprogramme, des études faisabilité puis d'un programme technique détaillé).
- A moyen terme d'assurer la mise en œuvre du schéma directeur immobilier (mise en place des acteurs et accompagnement du maître d'ouvrage pendant toute la durée des travaux).

Dans un souci de sécurisation du maître d'ouvrage il sera mis en œuvre des clauses contractuelles protectrices permettant de mettre fin au contrat à l'issue de chaque phase (structuration du marché en parties technique, avec possibilité d'arrêt en fin de partie technique sans indemnité).

La stratégie immobilière a permis de caractériser un ensemble de travaux à réaliser, qui présentent entre eux une imbrication étroite d'un point de vue temporel, fonctionnel et géographique. Il est à ce jour envisagé une opération unique afin d'assurer une gestion transversale de la mise à niveau de l'établissement. Cela doit permettre notamment une optimisation des flux, la limitation du nombre d'interfaces entre intervenants, l'optimisation des délais et d'éviter une scission des travaux entre plusieurs opérations dont les contours seraient difficiles à déterminer compte de tenu de cette imbrication.

A l'issue de la phase programmation, une fiche d'opération de travaux consolidée sera soumise à la validation du CHU en vue de solliciter une délégation de signature pour les marchés postérieurs (MOE, autres marchés de prestations intellectuelles et marchés de travaux).

### Annexe à la présente fiche :

- Réflexion stratégique immobilière CH Sud Gironde – Site de La Réole  
*Version du 15 avril 2020*
- Fiche financière du projet

<b>INFORMATIONS GENERALES</b>		
Date de la demande de délégation	14 décembre 2021	
Nom de l'établissement partie :	CH Sud Gironde	
Localisation de l'opération	Site de La Réole	
Intitulé de l'opération	Mise en œuvre de la stratégie immobilière du CH Sud Gironde – Site La Réole	
Nom et fonction du délégataire	Greggory PANCALDI	
<b>DESCRIPTIF DE L'OPERATION</b>		
Surface :	NEUF : 1514 m2 SDO	REHABILITATION : 2298 m2 SDO
Surface utile SU :	Surface totale dans œuvre SDO	Surface plancher SP
Le repérage amiante a été réalisé : oui X non <input type="checkbox"/> <b>réalisé de manière partielle, sera à consolider en phase études</b>		
Présence d'amiante : oui X non <input type="checkbox"/>		
<b>TYPE PROCEDURE</b>		
Marché public global : oui <input type="checkbox"/> non X		
Si Marché public non global		
		Procédure :
<b>MAITRISE D'ŒUVRE montant</b>	<b>827 425 € HT</b>	
Préciser les missions de MOE : sans objet à ce stade		
<b>TRAVAUX montant :</b>	<b>7 030 370 € HT</b>	
Allotissement : oui X non <input type="checkbox"/>		
Justificatif si la procédure n'est pas allotie :		
•Allotissement (à détailler si connu)		MONTANT
Allotissement non défini à ce stade, la mise en place de l'AMO et du MOE vont permettre de consolider le processus de réalisation.		Sans objet.
<b>PRESTATIONS INTELLECTUELLES</b>		
Désignation	Montant	Procédure
<b>AMO</b> Il est envisagé de confier à l'AMO les missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- PT1 : Le recueil des besoins, le préprogramme et la faisabilité</li> <li>- PT2 : La rédaction du programme technique détaillé</li> <li>- PT3 : La mise en place du maître d'œuvre</li> <li>- PT4 : Le suivi de la conception</li> <li>- PT5 : La mise en place des autres marchés d'études et prestataires intellectuels</li> <li>- PT6 : L'assistance pour l'organisation des consultations et la mise en place des entreprises de travaux</li> <li>- PT7 : Le suivi des travaux</li> <li>- PT8 : L'accompagnement du maître d'ouvrage pour la réception</li> <li>- PT9 : L'assistance pendant la GPA</li> <li>- PT10 : L'assistance administrative et financière pour le suivi des différents marchés</li> </ul>	120 000 € HT	Appel d'offre ouvert

--	--	--

**Autres marchés (à titre indicatif à ce stade)**

OPC	35 152 € HT	
Contrôle technique (préciser les missions) : (LE / LP / AV / SEI / ENV / PS / SEI / HAND / BRD / TH / pha / F / PV / consuel / / DPE )	63 755 € HT	
Co SPS (préciser le niveau)		
Etude géotechnique	24 000 € HT	
Relevé géomètre	10 000 € HT	
Diagnostics amiante et plomb	7 000 € HT	
Test d'infiltrométrie	Sans objet	
Assurance DO	Sans objet	

Une fiche financière a été élaborée dans le cadre du schéma immobilier, elle est jointe à la présente fiche opération.

**DOCUMENTS DEMANDES**

<b>CANDIDATURE</b> (décrire les documents et renseignements demandés et compétences minimales exigées)	<b>OFFRE</b>
MOe	Sans objet à ce stade
OPC	Sans objet à ce stade
AMO	Sans objet à ce stade
Bureau de Contrôle	Sans objet à ce stade
CSPS	Sans objet à ce stade
TRAVAUX	Sans objet à ce stade

CRITERES	SOUS CRITERES	PONDERATION	SOLUTION ALTERNATIVE /PSE (préciser)
MOe			
OPC			
AMO			
1	Prix des prestations	30%	Pas de solution alternative / PSE
2	Pertinence de l'affectation des intervenants et de la répartition de leurs rôles	30%	
3	Méthodologie mise en œuvre pour la mission	40%	
Bureau de Contrôle			
CSPS			
TRAVAUX (à préciser par lot)			